

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

AL

**DECLARATION PRONONCEE
PAR
M. MOHAMMED LOULICHKI, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC**

LORS DE LA 58^{EME} SESSION DU COMITE EXECUTIF DU HCR

(GENEVE, 1^{ER} OCTOBRE 2007)

Monsieur le Président,

La Délégation du Royaume du Maroc a écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt la déclaration liminaire de Monsieur John Holmes ainsi que celle de Monsieur le Haut Commissaire dont nous avons apprécié la teneur et la portée. Je voudrais rendre un hommage particulier à M. Antonio Gueterres pour le dévouement sincère, l'engagement personnel avec lesquels il a accompli sa noble mission dans une situation difficile pleine de défis. Ma Délégation fait sienne, la déclaration prononcée ce matin au nom du Groupe Africain et salue l'adhésion du Costa Rica et de l'Estonie au Comité Exécutif.

Monsieur le Président,

La recrudescence du nombre des personnes vulnérables a engendré une nouvelle réflexion au sein du système onusien en vue de répondre aux besoins des ces populations, tout en évitant la duplication entre les programmes. C'est dans ce cadre que le HCR, fort de son expérience accumulée, a été investi, à juste titre, du rôle de leader dans l'assistance et la protection des personnes déplacées internes avec la collaboration des Agences onusiennes pertinentes, notamment l'OIM, le PNUD et le PAM en plus de son mandat statutaire concernant les réfugiés et les apatrides.

Le Royaume du Maroc, fervent défenseur de l'harmonisation de l'action onusienne a appuyé l'approche modulaire suivie dans le domaine de l'assistance et la protection des déplacés internes et a encouragé la mise en place de la nouvelle politique Budgétaire du Haut Commissariat basée sur le résultat. Ma délégation s'est félicitée du progrès réalisé dans la gestion efficiente des ressources humaines et estime que cette politique devrait favoriser une stratégie équilibrée en matière de recrutement en tenant compte des besoins effectifs du Haut Commissariat tout en préservant l'équilibre de la représentation géographique entre le siège et le terrain.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc qui accorde un intérêt majeur à la situation des enfants à risque, a participé activement aux consultations informelles entreprises par les Etats membres sur le projet de conclusion sur les enfants en situation de risque, la tranche la plus vulnérable de la population.

L'intérêt de mon pays pour cette thématique s'est traduit par le développement d'un cadre juridique spécifique à la protection de l'enfance et à la mise en place d'infrastructure visant la protection et l'assistance des enfants dans des situations de vulnérabilité.

Monsieur le Président,

Le royaume du Maroc, qui est devenu ces dernières années un pays d'origine, de transit et d'accueil de migration appuie les six objectifs de l'agenda pour la protection du HCR et coopère activement avec le Haut Commissariat pour sa mise en œuvre. Il s'est félicité, à cet égard, de la contribution précieuse apportée par le HCR à la Conférence Ministérielle euro-africaine qui s'est tenue à Rabat en juillet 2006. La réponse du HCR à la pression migratoire sur les pays de l'Afrique du Nord, notamment le Maroc et la Mauritanie, par le renforcement des capacités de protection a conforté l'engagement de ces pays à mettre sur pied des solutions durables afin de diminuer l'impact de ce phénomène international.

L'engagement du Royaume du Maroc pour les activités du HCR a franchi une étape importante vers le renforcement du partenariat entre le Maroc et le Haut commissariat pour les réfugiés par la signature, le 20 juillet 2007, d'un accord de coopération qui constitue un jalon supplémentaire dans le renforcement des relations entre mon pays et le HCR.

Monsieur le Président,

Mon pays demeure préoccupé par la situation précaire des ressortissants marocains séquestrés dans les camps de Tindouf, privés, depuis plus de trente ans, de leurs droits les plus élémentaires, y compris le droit à la libre circulation et au retour, le Royaume du Maroc n'a cessé de demander au HCR de s'acquitter convenablement de son mandat et de mettre fin à cette situation des plus anachroniques en permettant à ces populations de bénéficier de l'assistance adéquate et pouvoir faire leur libre choix de retour.

Depuis 1975, le Royaume du Maroc demande un recensement viable et crédible de la population des camps de Tindouf, et depuis cette date, le Gouvernement algérien refuse systématiquement d'accomplir ou de permettre ce recensement.

Le recensement de cette population est à la fois :

- ✓ Une obligation de l'Etat Algérien qu'elle doit accomplir en sa qualité d'Etat partie à la convention de 1951, envers le HCR et la Communauté internationale,
- ✓ Une exigence vis à vis des populations des camps et de leurs familles vivant au Maroc,
- ✓ Une revendication du Maroc et des Etats donateurs en matière d'assistance humanitaire, et
- ✓ Un préalable pour déterminer le volume de l'assistance humanitaire fourni par le HCR, les Etats donateurs et les ONG et mettre fin à son détournement.

Ce matin, le distingué Ambassadeur du Pakistan a indiqué que son pays a procédé au recensement de 2.1 millions de réfugiés afghans alors que Les appels répétés du HCR de conduire un recensement de la population vivant dans les camps de Tindouf se sont toujours heurtés au refus de l'Algérie. Le refus du Gouvernement algérien à procéder au recensement ou à autoriser le HCR à s'acquitter convenablement de son mandat, n'ont d'autres explications que la volonté des responsables de ce pays à utiliser les souffrances des populations des camps pour bloquer toute perspective de solution.

En 2005, le HCR et le PAM ont revu à la baisse le chiffre avancé par les autorités algériennes en le fixant à 90 000 et l'ont confirmé depuis lors. Tout en se félicitant de cette décision, mon pays maintient sa demande d'un recensement objectif et crédible et formule la demande au HCR pour l'élaboration d'un rapport circonstancié faisant le point sur cette question en identifiant les obstacles, les responsabilités et en indiquant les perspectives de réalisation de ce recensement.

Enfin ma Délégation tient à exprimer sa reconnaissance aux pays donateurs qui contribuent à alléger les souffrances de la population séquestrée dans les camps de Tindouf et en soulignant la nécessité du respect du mandat du HCR en faisant le distinguo entre les situations humanitaires et la recherche de la solution politique.

Monsieur le Président,

Ma délégation adhère entièrement à la déclaration faite ce matin par M. Antonio GUETERRES, et particulièrement lorsqu'il a souligné : « si on voyage à Tindouf, il serait clair que nous devons aller au-delà des engagements pour améliorer les conditions de vie dans les Camps. C'est notre devoir de redoubler d'efforts et de créer les conditions qui offriraient un espoir réel pour mettre fin à la situation des réfugiés et aux camps eux même. Nous devons persister dans notre action même si nous savons, en tant qu'humanitaires, que les solutions sont souvent

politiques. Sans engagement politique, les réfugiés ne verront jamais la fin de leurs souffrances ». C'est dans cet esprit que mon pays a présenté officiellement au Conseil de Sécurité un plan d'autonomie substantiel qui a été internationalement salué et apprécié. Mon pays qui s'est engagé de bonne foi dans le processus de négociations enclenché à Manhasset, en avril 2007, sous l'égide du Secrétaire Général des Nations Unies, ne ménagera aucun effort pour que ces négociations aboutissent à une heureuse conclusion qui permettrait de mettre fin à ce différend et ouvrir des perspectives de la réalisation de l'unité maghrébine.

En attendant l'aboutissement des négociations, le Royaume du Maroc reste engagé à mettre en œuvre les mesures de confiance agréées, particulièrement, les visites familiales, qu'il est prêt à organiser par voie terrestre afin de multiplier le nombre des bénéficiaires sous réserve d'un accord sur l'itinéraire qui sera emprunté par le convoi du HCR. Bien plus le Maroc a proposé au HCR d'enrichir ces mesures par mesures suivantes :

- ✓ L'enterrement, dans leurs villages d'origine, des sahraouis décédés dans les camps, de même que le transfert des restes de ceux enterrés à Tindouf,
- ✓ L'organisation de pèlerinage collectifs à la Mecque, sous la supervision du HCR et avec le financement du Maroc,
- ✓ L'organisation de mariages entre les originaires des provinces sahariennes et ceux retenus dans les camps.

Nous espérons que ces nouvelles propositions seront accueillies favorablement et mises en œuvre dans l'intérêt des familles séparées.

Je vous remercie.